

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 26 août 2025 à 18h30, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Manon Dubé, Raynald Bérubé formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h30

Absente : Germain Picard

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption, certifie par la présente :

Avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 8 mai 2025, soit au plus tard trois (3) jours avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Chantal Tremblay,
DG, Greffière-trésorière

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **Résolution #25-08-126**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION ET FINANCE

- 4.1 ADOPTION DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES 2025–2028
- 4.2 MANDAT À URBA-SOLUTIONS POUR LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE AU PROGRAMME PUIT
- 4.3 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
- 4.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE L'EST, OBNL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 ADOPTION DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES 2025–2028 **Résolution #25-08-127**

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption souhaite améliorer la gestion environnementale de son territoire et réduire les risques de contamination liés aux installations septiques non conformes;

ATTENDU QUE le document intitulé Programme de mise aux normes des installations septiques 2025–2028, préparé par Urba-Solutions, présente une démarche structurée incluant un relevé sanitaire, un programme de soutien financier, et un plan de suivi des installations;

ATTENDU QUE ce programme répond aux obligations de la municipalité en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de ce programme pour la protection de l'environnement, la santé publique et la qualité de vie des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Manon Dubé,
APPUYÉ PAR Marcel L'Italien.

QUE le conseil municipal de La Rédemption adopte officiellement le Programme de mise aux normes des installations septiques 2025–2028 tel que présenté;

QUE la municipalité procède aux démarches nécessaires pour la mise en œuvre du programme, incluant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PUIT 2025 du MAMH;

QUE le Service d'urbanisme, permis et inspections soit mandaté pour assurer le suivi et la coordination du programme selon les étapes prévues.

4.2 MANDAT À URBA-SOLUTIONS POUR LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE AU PROGRAMME PUIT

Résolution #25-08-128

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PUIT;

ATTENDU QUE la firme Urba-Solutions a soumis une offre de services datée du 13 août 2025 pour accompagner la municipalité dans la préparation et le dépôt de cette demande;

ATTENDU QUE cette offre inclut la rédaction du rapport justificatif, le soutien technique pour le dépôt, ainsi que le suivi post-demande auprès du MAMH;

ATTENDU QUE les honoraires forfaitaires proposés pour la réalisation du mandat sont de 5 670,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Raynald Bérubé, **APPUYÉ PAR** Myriam Morissette,

QUE la municipalité de La Rédemption **donne mandat à la firme Urba-Solutions** pour la préparation complète de la demande de subvention au programme PUIT, conformément à l'offre de services reçue;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce mandat;

QUE les sommes requises pour ce mandat soient prises à même le budget prévu pour le programme de mise aux normes des installations septiques.

4.3 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Remis à une séance ultérieure

4.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE L'EST, OBNL

Remis à une séance ultérieure

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

5. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution #25-08-129

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h35.

Simon-Yvan Caron, maire

**Chantal Tremblay,
directrice générale et
greffière-trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire